



Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

Procès-verbal de la réunion du 12 novembre 2019

Ordre du jour :

Echange de vues avec une délégation parlementaire de l'Assemblée du Pouvoir Populaire de la République de Cuba

*

Présents : M. Marc Angel, M. Mars Di Bartolomeo, Mme Stéphanie Empain, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, M. Marc Spautz, M. David Wagner, M. Claude Wiseler

Excusés : M. Eugène Berger, Mme Djuna Bernard, Mme Tess Burton, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Lydia Mutsch, Mme Lydie Polfer, Mme Viviane Reding

M. Sven Clement, observateur délégué

Mme Tania Tennina, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

Echange de vues avec une délégation parlementaire de l'Assemblée du Pouvoir Populaire de la République de Cuba

Les réformes politiques et économiques en cours à Cuba ont été au cœur de l'échange de vues entre la délégation de l'Assemblée du Pouvoir Populaire de la République de Cuba.

La cheffe de la délégation cubaine, Mme María del Carmen Concepción, Présidente de la Commission des Services a informé les députés luxembourgeois sur la transition de la République de Cuba vers une société et une économie plus ouverte suite à l'adoption d'une nouvelle constitution en 2018, toujours sous le signe de l'embargo américain qui a été renforcé par l'actuelle administration américaine. Mme María del Carmen Concepción a ainsi développé le processus de changement de la Constitution cubaine et a insisté que celui-ci se basait sur une large consultation citoyenne, avec la participation de 8 millions d'habitants. Elle a indiqué que quelque 60% de la Constitution ont été réformée, toujours selon elle, pour

moderniser le système politique. Parmi les nouvelles mesures figure notamment l'ouverture du mariage aux personnes du même sexe, l'introduction d'une régionalisation du pouvoir via l'élection de gouverneurs et l'admission d'une élection du Président et du Vice-président cubain par l'Assemblée du Pouvoir populaire.

Mme María del Carmen Concepción a également évoqué l'agenda 2030 qui préconise l'ouverture de certaines parties de l'économie cubaine. Cuba veut se poser en tant que partenaire économique de l'Union européenne et profiter davantage de l'accord de dialogue politique et de coopération avec l'Union européenne en vigueur depuis deux ans. Cet accord vise à faciliter les relations entre les entreprises européennes et Cuba et à créer un dialogue entre les intellectuels, les universités ainsi que la possibilité d'un échange entre les étudiants européens et cubains.

La cheffe de la délégation cubaine a expliqué que la loi Helms-Button empêche toujours le Cuba à établir des relations commerciales complètes avec d'autres pays et rend difficile l'approvisionnement en pétrole par exemple. D'un autre côté cela a forcé le Cuba à développer les énergies renouvelables. Ainsi, en 2030, la quote-part des énergies renouvelables devra atteindre 24%, a-t-elle fait savoir.

Une discussion a eu lieu sur les bienfaits de l'accord de dialogue politique avec l'Union européenne.

Un autre membre de la délégation cubaine, M. Jorge Gonzalez Perez a développé le système des soins à domicile et de la famille à Cuba qui permettent d'offrir des services de santé de haute qualité. Il a expliqué que certains pays de l'Union européenne ont conclu des accords avec son pays pour l'emploi d'infirmières cubaines. Son pays continuait d'ailleurs d'envoyer des médecins en Afrique et en Amérique latine.

Les députés luxembourgeois ont salué l'ouverture de certaines parties de l'économie cubaine et se sont notamment renseignés sur les possibilités pour les étrangers d'investir à Cuba plus particulièrement sur la possibilité d'acquérir des terrains.

Mme del Carmen Concepción a répondu que Cuba était l'un des pays les plus sûrs de la région et que les investisseurs étrangers étaient protégés par un cadre législatif adéquat et la nouvelle constitution. Elle a ajouté que le nombre des entreprises non étatiques se trouvait en hausse et que les entreprises privées avaient le vent en poupe. La zone spéciale de développement Mariel, créé en 2013, devrait permettre le développement économique durable du pays grâce à l'attraction d'investissements étrangers. Toutefois, l'acquisition de terrains privé sur Cuba demeurerait impossible, car le terrain se trouvait entre les mains du peuple cubain.

Au cours du débat, il a été souligné que le Luxembourg et Cuba étaient liés par les relations étroites, également au niveau parlementaire. Une délégation de la Chambre des Députés avait été reçue en visite officielle à Cuba en janvier 2018.

Luxembourg, le 03 décembre 2019

Le Secrétaire,
Yves Carl

Le Président de la Commission des Affaires étrangères
et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et
de l'Asile,
Marc Angel